

PREP. 102
- 9 JUIN 2006
BUREAU DU COURRIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 MAI 2006

Délibération n°2006-12

Date de convocation : 04/05/06
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 18
Suppléants : 13
Absents non remplacés : 3
Voitants : 31

L'an deux mil six, le vingt deux mai à dix sept heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Saint Saturnin, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

M. BOUILLOT - M. CORTADE - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. MAIGRE - M. BEL - M. JOUBERT
M. ROCHEBONNE - M. MILON - M. FOURMENT
M. STANZIONE - M. GROS - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL
M. GUEDES - M. VERNET - Mr STACHETTI
Mme DEPOISIER

SUPPLEANTS

M. BRUN - Mme BERARD - M. PLATTO - M. QUIOT - Mme LAUGIER - M. GLASBERG - M. BERTLOT - M. BANACHE
M. BLANCO - Mme LAGET - M. PEREZ -
M. BLATIERE
M. EUZET

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. TORT - M. MOUREAU - M. GABERT

Secrétaire de séance : M. Léopold MAIGRE

M. CORTADE, M. GRANIER, M. BRUN et M. QUIOT partent après le vote de la délibération n°2006-12.



OBJET : Mas de Gigognan / Bail de Locaux Professionnels avec la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

Rapporteur : M. Alain Milon

Le Rapporteur expose :

Depuis le 1er mars 2005, l'administration du Syndicat a emménagé dans les locaux du Mas Guigue, sis 881 chemin de Gigognan à Avignon (Face à la Gare TGV). La bâtisse était alors propriété de CITADIS.

Par délibération en date du 26 juillet 2005, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon a décidé l'acquisition auprès de CITADIS de cet immeuble, destiné à être intégré à moyen terme au projet d'aménagement du quartier de la gare TGV.

Il convient donc de conclure un bail professionnel avec le Grand Avignon, de manière à régulariser la situation du Syndicat Mixte.

Le bail concerne :

- 59,07 m² de locaux à usage propre du SMBVA
 - 30,11 m² de locaux partagés avec l'Agence d'Urbanisme
- => Soit une surface totale de 89,18 m².

Le présent bail est consenti pour une durée de 6 années à compter du 1er février 2006 pour un loyer annuel hors charges et hors taxes de 8 026,20 euros (soit un loyer annuel de 90 €/m²).

L'Assemblée est invitée à se prononcer à ce sujet.

OUI l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical :

- **AUTORISE** le Président à signer le présent bail pour la location de locaux à usage professionnel avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon

Vote du Conseil : POUR : 31
 CONTRE : /
 ABSTENTION : /

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Acte publié le : 10/06/06

Pour extrait conforme
Le Président


Alain MILON